

RAPPORT ANNUEL 2018 CRCFE

Caisse de Retraite du Chemin de Fer
Franco-Ethiopien

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 6

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de la CRCFE portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.



Présentation générale	3
Financement du fonds	3
Gestion administrative	4
Indicateurs	5
Frais de gestion	5

PRESENTATION GENERALE

La gestion de la Compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien (CFE) a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations par convention signée le 30 mars 1993 avec l'Etat.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Caisse des dépôts assure la gestion, pour le compte de l'Etat, des opérations de paiement de pensions aux retraités ayant relevé de la CFE et justifiant de la nationalité française, quel que soit le lieu de leur résidence.

L'Etat ayant mis à la disposition de la Caisse des dépôts tous les dossiers de pensions directes déjà liquidés, seules les pensions de réversion à venir seront traitées par la Caisse des dépôts selon les dispositions de la réglementation de la CFE en vigueur à la date du 12 juillet 1977, en application de l'article 7 de la loi n°77-770.

FINANCEMENT DU FONDS

Conformément à l'accord conclu le 5 mars 1993 entre l'Etat éthiopien et l'Etat français, le service des pensions de retraite versées aux anciens fonctionnaires français du Chemin de fer franco-éthiopien est financé par le gouvernement français.

Le service comptable adresse trimestriellement au Ministère de l'écologie et du développement durable, un appel de fonds servant à payer les arrérages de pension et les frais de gestion, pour un montant annuel de 51 950 € en 2018.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées, service de la gestion des pensions.

Les gestionnaires du fonds CRCFE ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des arrérages.

Il s'agit notamment de :

- liquider les réversions ;
- remettre en paiement les pensions suspendues ;
- procéder à l'annulation des paiements suite au décès du bénéficiaire ;
- régulariser en versant un prorata décès, ou réclamer un trop versé ;
- effectuer annuellement un contrôle d'existence, qui peut donner lieu à la suspension du paiement, dans la mesure où l'intéressé n'a pas répondu dans les délais impartis ;
- vérifier que les bénéficiaires de pension de réversion répondent aux conditions nécessaires (âge, état civil).

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Investissements et de la Comptabilité.

Cette direction effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds.

INDICATEURS

Le nombre de pensionnés de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien s'élève à 9 au 31 décembre 2018 :

- 2 pensions de droit direct,
- 7 pensions de droit dérivé (réversion).

3 pensionnés ont entre 81 et 89 ans, et 6 entre 92 et 100 ans.

Le montant des pensions (échéances trimestrielles) de l'année 2018 s'élève en brut à 42 967 euros.

FRAIS DE GESTION

La Caisse des dépôts et consignations, en qualité de gestionnaire, met à la disposition du fonds des moyens en personnel, matériel, locaux et système d'information.

L'Etat verse à la Caisse des dépôts et consignations des frais de gestion, sur une base forfaitaire de 7 622,45 € par an.



Bilan	7
Compte de résultat	9
Bilan détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
L'annexe comptable	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture	14
Principes, règles et méthodes comptables.....	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat.....	16
Affectation du résultat de l'exercice.....	16
L'audit des comptes	17

LES COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

(en Euros)

Rubriques	2018			2017
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, matériel, outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Participations par mise en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION Créances cotisants et comptes rattachés Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES Banque	51 244		51 244	51 078
COMPTES DE REGULARISATION Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	51 244		51 244	51 078
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	51 244		51 244	51 078

LES COMPTES ANNUELS
BILAN PASSIF

<i>(en Euros)</i>		
Rubriques	2018	2017
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	47 262	44 540
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	1 361	2 722
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	48 622	47 262
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur prestataires	1 699	3 060
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	923	757
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 622	3 817
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	51 244	51 078

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2018	2017
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	51 950	53 420
Divers produits techniques		
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	51 950	53 420
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	51 950	53 420
Prestations sociales	42 967	43 073
Charges techniques		
Diverses charges techniques	0	3
Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	42 967	43 076
Achats et charges externes	7 622	7 622
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	7 622	7 622
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	50 590	50 698
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	8 983	10 345
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-7 622	-7 622
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	1 361	2 722
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS (V)		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
E - RESULTAT COURANT (C+D)	1 361	2 722

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	51 950	53 420
TOTAL DES CHARGES	50 590	50 698
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	1 361	2 722

BILAN DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2018	2017
----------------------------	------	------

DISPONIBILITES	51 244	51 078
Banque	51 244	51 078
Compte-courant CDC	51 244	51 078

TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	51 244	51 078
----------------------------------	---------------	---------------

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2018	2017
------------------------------	------	------

CAPITAUX PROPRES	48 622	47 262
Report à nouveau	47 262	44 540
Report à nouveau	47 262	44 540
Résultat de l'exercice	1 361	2 722

DETTES SUR PRESTATAIRES	1 699	3 060
Versements directs aux allocataires	1 699	3 060
Impayés sur prestations	1 699	3 060

DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE S.S.	923	757
Cotisations sociales à reverser	923	757

TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	51 244	51 078
------------------------------------	---------------	---------------

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2018	2017
PRESTATIONS SOCIALES	42 967	43 073
Prestations légales vieillesse droit direct	42 967	43 073
Arrérages d'allocations	42 967	43 073
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	0	3
Autres charges techniques	0	3
Ecart règlement	0	3
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	7 622	7 622
Frais de gestion	7 622	7 622
Frais administratifs forfaitaires	7 622	7 622
TOTAL DES CHARGES	50 590	50 698

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2018	2017
PRODUITS TECHNIQUES	51 950	53 420
Contributions publiques	51 950	53 420
Subvention Ministère des transports	51 950	53 420
TOTAL DES PRODUITS	51 950	53 420

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2014	2015	2016	2017	2018
REPORT A NOUVEAU	36 656	38 020	41 818	44 540	47 262
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 364	3 798	2 721	2 722	1 361
CAPITAUX PROPRES	38 020	41 818	44 540	47 262	48 622

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

La CRCFE (Caisse de retraite du Chemin de Fer Ethiopien se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

En application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001, les opérations réalisées par la CRCFE sont retracées dans un compte d'affectation spéciale (CAS-Pensions) depuis le 1er janvier 2006 et font l'objet d'une remontée vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'être intégrées dans les comptes de l'Etat.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CRCFE des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération forfaitaire fixée par la convention signée par les deux parties.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

L'actif du bilan n'est constitué que des disponibilités du fonds.

PASSIF

Capitaux propres

Le montant des capitaux propres du fonds s'élève à 48 622 € et représente 95 % du total du passif.

Dettes sur prestataires

Ce poste concerne des prestations dues à 1 allocataire pour un montant de 1 699 €, correspondant à 6 échéances trimestrielles impayées, dans l'attente de reversement ou de prescription.

Dettes s/Entités publiques et organismes de Sécurité Sociale

Ce poste est constitué par les retenues précomptées sur les pensions du 4^{ème} trimestre 2018 pour 923 €, à reverser à l'URSSAF en janvier 2019.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Prestations sociales

Le montant des prestations servies de 42 967 € est constant par rapport à l'exercice précédent, ainsi que le nombre de bénéficiaires (9 depuis 2017).

Autres achats et charges externes

Le montant de la facture forfaitaire des frais administratifs dus à la CDC pour l'année 2018 s'élève à 7 622 €.

Produits techniques : Financement

Le fonds est alimenté par une subvention du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui s'est élevée à 51 950 € pour 2018. Elle a été versée en quatre acomptes trimestriels :

1 ^{er} acompte :	le 1er mars pour	12 988 €
2 ^{ème} acompte :	le 12 juin pour	12 988 €
3 ^{ème} acompte :	le 31 octobre pour	12 988 €
4 ^{ème} acompte :	le 27 novembre pour	12 988 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat 2018, d'un montant de 1 361 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes de la Caisse
des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du CRCFE**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du CRCFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du CRCFE au 31 décembre 2018 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2019

Les Commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**


Cyrille Dietz

MAZARS


Pascal Parant


François Lembezat



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
retraitesolidarite.caissedesdepots.fr
Tél. : 05 56 11 41 23